

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 24 avril 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**24-04-2026-03**

Date de convocation le 20/04/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 01  
Votants : 13

**Étaient présents** : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

**Avait donné pouvoir** : : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE Pascal

### **OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : LOTISSEMENT DE LA VALLEE DE LA GEOULE**

Pour la présentation de ce rapport le Maire sort de la salle, Mme TEIXEIRA, la 1<sup>ère</sup> adjointe présente la délibération. Pour mémoire, le CFU est devenu depuis 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Le Conseil va donc délibérer sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget Lotissement de la Vallée de la Géoule. Le résultat, pour l'exercice 2025, du CFU est présenté pour le budget tous mouvements (réels et ordres).

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

### **VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : LOTISSEMENT DE LA VALLEE DE LA GEOULE**

Le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévu	226 747,43
	Réalisé :	214 177,69
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu :	226 747,43
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévu :	246 817,81
	Réalisé	9 961,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	246 817,81
	Réalisé :	7 501,01
	Reste à réaliser :	0,00

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	- 214 177,69
Fonctionnement :	- 2 460,00
Résultat global	-216 637,69

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d' :

**APPROUVER** le compte financier unique 2025.

**Résultat du vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance

